



L'ECHO DU TAMBOURIN

N°10

Articles

Editorial,
..... p.2

Réunion du Conseil de
l'Ordre des Tambourinaires,
30 mars 2003,
..... p.3

Réunion du Conseil de
l'Ordre des Tambourinaires,
9 mai 2003,
..... p.5

Stage de Ceillac,
Présentation de l'atelier
de culture musicale
..... p.7

Eléments de culture musicale
2. Interpréter les musiques
pour flûte transcrites
pour le tambourin
..... p.8

Rendez-vous et informations
..... p.15

Bibliothèque musicale

Trois contredanses
du répertoire de
J. Bicy (ca 1830)
..... p.10



Page de garde : feuillets de partitions publiées à Paris à la fin du XVIII^{ème} s., utilisées par les tambourinaires de l'époque comme en témoigne le carnet du tambourinaire E.Magaud découvert à Martignes.

*Directeur de publication : Jacques Guérin, Président de la Fédération Folklorique Méditerranéenne
Siège social : 14, place de la République 13760 Saint-Cannat*

*Coordinatrice : Virginie Oubré
Mise en page : J.-B.Giai*

N°ISSN en cours

Editorial

Numéro 10 de L'Echo du Tambourin : l'occasion de proposer une nouvelle présentation, affirmant l'ambition pour ce bulletin de s'ouvrir à un large public de musiciens et d'amateurs du galoubet.

L'Ordre des Tambourinaires cherche des voies innovantes pour assurer le développement de nos instruments. Les actions entreprises doivent bénéficier au plus grand nombre de musiciens, ainsi qu'aux structures dans lesquelles ils évoluent. Edition musicale, articles de fond – historiques, techniques, d'interprétation... -, sessions de formation, sont autant d'approches destinées à favoriser la pratique du galoubet-tambourin. Mais ce travail ne trouve son aboutissement que dans l'utilisation qui en est faite par les musiciens. Si la pratique purement musicale a largement bénéficié des travaux en cours depuis de longues années, celle de l' « accompagnement » des danses a peu évolué. Il est donc temps sans doute de favoriser une plus grande implication des tambourinaires dans les ensembles traditionnels qu'ils fréquentent : propositions de pièces originales en accord avec l'histoire de l'instrument et des traditions locales, utilisation de morceaux essentiels de notre patrimoine musical (Menuets des Arnaud, contredanses...), travail coordonné avec les danseurs. Que le musicien n' « accompagne » plus mais « joue avec » apporterait beaucoup au plaisir partagé des spectacles traditionnels, pour les danseurs, musiciens, public.

A ce titre, les contredanses publiées dans ce numéro pourront intéresser des tambourinaires d'un niveau technique relativement avancé. Ces pièces musicalement évoluées, dans une pure tradition de la pratique du tambourin vers 1830, constitueraient une excellente base de travail coordonné avec les danseurs : quel dommage ne serait-ce que de n'en proposer qu'une interprétation musicale, en se privant du plaisir visuel de la danse, de costumes judicieusement choisis, etc... !

*La Rédaction
Juin 2003*

*Réunion du Conseil de
l'Ordre des Tambourinaires
Dimanche 30 mars
à Saint-Cannat*

Présents :

Mme Eynaud, présidente de la Fédération Folklorique Méditerranéenne
M. Alliès, membre du Conseil d'Administration
M. Melih, membre du Conseil d'Administration

Commission de la Musique
Dominique Clérico, coordinateur

Ordre des Tambourinaires :

Sébastien Bourrelly, Pierre Eyguesier, Jean-Baptiste Gai,
Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires,
Maurice Guis, Vincent Labbé, Maurice Maréchal, Virginie Oubré, Bernard Rini, Rémi Venture

Nous tenons à remercier les responsables du groupe *Lei Farandoulaïres Sestian*, et en particulier M. et Mme Iglesias, pour nous avoir mis à disposition une salle de réunion à l'issue de la journée d'étude.

La réunion débute à 16 h 30. Je rappelle rapidement le contexte : il s'agit d'une réunion du Conseil de l'Ordre destinée à bien redéfinir la fonction de notre organisme au sein de la Fédération, en relation en particulier avec la Commission du Tambourin et sa délégation galoubet-tambourin. Les rôles de chaque structure dans plusieurs cas précis seront abordés.

L'idée de cette réunion provient d'une demande commune et exprimée de la Commission et de l'Ordre, ainsi que d'une attente légitime du Conseil d'Administration.

Afin de rendre les débats les plus efficaces et profonds possible, le Conseil de l'Ordre des Tambourinaires a décidé de convier à cette réunion les responsables des entités avec lesquelles nous travaillons. Nous tenons donc à remercier chaleureusement Messieurs Alliès et Melhi, membres du Conseil d'Administration de la Fédération, Dominique Clérico, coordinateur de la Commission Musique, et tout particulièrement Madame Eynaud, présidente de la Fédération Folklorique Méditerranéenne, de nous avoir fait l'honneur de participer aux discussions.

L'ordre du jour concernait :

- réflexion autour des desiderata de la Commission à propos de l'examen de Tambourinaires
- évaluation du fonctionnement général des entités entre elles (coordination des projets, implication de l'Ordre)
- définition des axes de travail pour le stage de Méjanes-le-Clap des 3 et 4 mai, et pour le stage de Ceillac
- Questions diverses.

Nous abordons tout d'abord la question de l'examen de tambourinaires, en considérant les souhaits de la Commission.

Vincent Labbé, au nom de la Commission section galoubet-tambourin, nous invite à réfléchir sur deux points :

- le niveau des épreuves de déchiffrage au second degré baisse-t-il ? Si oui, comment pallier à cette déficience ?
- faut-il revoir les modalités de notation au troisième degré ?

Je rappelle rapidement les actions entreprises par l'Ordre des Tambourinaires concernant les épreuves de déchiffrages depuis plusieurs années :

- Lors des examens
- mise en place de questions portant sur le répertoire abordé en épreuves musicales
 - les questions sur l'histoire de l'instrument passent d'un support de type « questionnaire » à un texte exigeant une meilleure compréhension
 - officialisation d'une évaluation de l'accord du tambourin
 - depuis cette année minutage des différentes épreuves pour donner un cadre plus strict et permettre une préparation plus précise.

Pour la formation

- édition de deux fascicules de déchiffrage
- sessions de préparation en journées d'étude et stages (modalités demandant une définition précise)
- articles répétés et insistants, dans *L'Echo du Tambourin*: rapports du jury, compte-rendus de réunions...

Le souhait est d'homogénéiser au maximum les attentes des jurys et la préparation des candidats, en définissant très précisément les contenus des épreuves. Dans cette démarche, le niveau exigé monte inévitablement (temps plus court pour la lecture à vue, connaissances requises plus fournies...) : il est donc indispensable d'assurer une formation adéquate. Il est en effet possible que le décalage entre niveau attendu et préparation des élèves s'accroisse. Cette réflexion sur la formation dispensée sera reprise, en pratique, lors des discussions autour du stage de Ceillac, entre autres.

Maurice Guis insiste sur la nécessité lors des divers examens blancs (11 novembre, stage de Ceillac, ...) de prévoir des épreuves de théorie et déchiffrage.

Pierre Eyguesier pointe du doigt le fait que les questions peuvent rattraper un faible niveau de déchiffrage. Dominique Clérico rappelle qu'il s'agit de la dernière épreuve de lecture à vue de la formation fédérale. Une réflexion doit donc s'engager dans une prochaine réunion sur les critères de validation de ces épreuves : soit par une pondération différente du déchiffrage et des questions ; soit en exigeant une note minimale dans chacun de ces domaines.

Plus généralement, la question de la définition des épreuves est abordée.

Cette définition est commune à l'Ordre et à la Fédération (représentée par la Commission de la Musique). L'examen a été construit à partir de la définition suivante (définition par Ms Guis, Maréchal et Nazet lors des premières sessions) :

- le premier degré assure que le tambourinaire est capable de tenir sa place dans un ensemble de type groupe folklorique avec le répertoire associé

- le second degré correspond à un musicien capable d'assurer avec qualité une prestation du type requis par les groupes folkloriques

- le troisième degré consacre un musicien qui a montré des capacités techniques certaines et est capable d'aborder la plus grande part du répertoire traditionnel de l'instrument (polkas de concerts, pièces extraites de carnets etc...)

Il est à noter que le niveau des compétences potentielles en galoubet-tambourin monte ; par rapport au répertoire traditionnel, de nouvelles œuvres et des arrangements ou transcriptions supposent des capacités nettement plus élevées que celles requises au troisième degré (grâce aux progrès de l'enseignement, de la facture...). De même, l'exigence sur le plan de l'interprétation, du travail en orchestre, etc..., offre des possibilités sans cesse accrues du fait du travail d'un certain nombre de personnes (M.Guis en particulier). Il sera peut-être donc nécessaire pour prendre en compte cette évolution (et la pérenniser) de prévoir une épreuve adaptée à ce niveau. 4^{ème} degré ? 3^{ème} degré redéfini ? Brevet d'instructeur ? La réflexion sera sans doute à mener dans un avenir proche.

La définition générale des épreuves actuelle connaît ensuite des détails qui sont également définis en coordination, et qui précisent le niveau des épreuves. Une discussion régulière, prenant compte de l'évolution de l'offre de formation, est nécessaire.

L'Ordre des Tambourinaires est donc investi par la Fédération pour constituer les épreuves de l'examen à partir d'un cahier des charges prenant en compte les besoins des groupes de la fédération. Ce cahier des charges est en pratique établi en coordination par la Commission de la Musique représentant la volonté des groupes et du C.A., et l'Ordre des Tambourinaires. Ce dernier est garant du niveau défini en coordination.

La seconde demande de la Commission concernait la notation des épreuves du Troisième Degré. On peut ainsi se demander s'il serait opportun d'exiger la validation de chacun des critères retenus, pour obtenir le 3^{ème} degré ; c'est-à-dire assurer un niveau suffisant sous tous les angles d'approche, au lieu de se suffire d'une moyenne entre ces critères. Maurice Guis rappelle cependant qu'il est dangereux de procéder à une modification de ce type sans une réflexion réellement profonde (sessions-tests lors d'examens blancs ?) et une nécessité complètement reconnue.

Le rapport du jury est établi sous l'autorité du Président du Jury, après concertation avec les membres du jury (généralement le jour même) : il concerne toutes les questions musicales intéressant les candidats. Y sont associées les annales de déchiffrage. Le numéro de L'Echo présentant le rapport du jury contient également le compte-rendu de la première réunion du Conseil de l'Ordre de l'année civile, étudiant le bon déroulement des épreuves sur le plan musical. Dans cette parution apparaissent également les nouveautés et précisions des modalités pour l'année suivantes, sous réserve d'un accord avec la Commission qui publie le Règlement de l'épreuve. Maurice Guis suggère qu'un rapport de la Commission concernant le bon déroulement matériel des épreuves soit joint à cette parution.

Nous abordons ensuite le sujet de L'Echo du Tambourin, actuellement diffusé à 90 exemplaires (membres de l'Ordre compris). Il semble qu'un objectif de 150 exemplaires permettrait un réel impact au sein des tambourinaires, et donc des délais de réactions réduits entre décisions et applications (par exemple concernant les modifications de règlement de l'examen). Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de faire connaître à un plus grand nombre ce vecteur d'informations. Une plaquette que Virginie Oubré et moi-même avons réalisée est présentée et adoptée modulo quelques précisions et améliorations des textes ; une version informatique animée est en cours (format Flash plutôt que Powerpoint, afin de faciliter la diffusion et d'éviter les virus informatiques).

La question se pose de la diffusion de cette plaquette aux groupes : nous demandons au C.A. de s'en saisir. Nous souhaitons que l'existence de L'Echo soit connue des groupes, en demandant aux présidents de transmettre l'information aux responsables musique. La plaquette devrait être éditée d'ici le stage de Méjanse-le-Clap.

Nous abordons ensuite le fonctionnement général entre instances.

Une réflexion doit s'instaurer sur le rôle de l'Ordre lors des décisions d'inscription de groupes folkloriques à la Fédération. Nous proposons que l'Ordre décide d'une grille d'évaluation en musique, modulable selon le terroir, en accord avec le C.A. (cette grille pourrait prendre en compte des paramètres divers : niveau minimal des musiciens participant aux spectacles sans doute, mais aussi offres de formation - interne ou en relation avec un formateur agréé par l'O.d.T. - , etc...). Plus généralement, la question du maintien d'un niveau minimal, et des procédures nécessaires en cas de carences, est posée.

Nous abordons la question de la préparation du stage de Ceillac, avec l'axe de travail impératif suivant : prise en compte accrue de l'élément sécurité, en accord avec l'évolution des textes administratifs sur le sujet. Quelques propositions sont présentées : ateliers déchiffrage et questions le matin (idée amorcée lors de la réunion du Conseil du 4 octobre 2002), organisation très stricte des emplois du temps des élèves (définis à l'avance et communiqués aux responsables sécurité), moniteurs suppléants pour les ateliers de l'après-midi (pour éviter les surcharges non prévues)... Si nous faisons appel à plus de moniteurs pour l'après-midi, un travail profond sur le contenu et la diversité des ateliers sera nécessaire, pour éviter redondances et pertes de temps et d'efficacité. Je rappelle la nécessité d'avoir la liste des stagiaires tôt pour établir un planning précis à l'avance.

Rémi Venture soulève enfin la question des C.A. et D.E. de musique traditionnelle, auxquels l'Ordre des Tambourinaires n'a pas été associé malgré les promesses de l'Etat. Avant de remettre en place une action d'envergure, il est décidé que l'Ordre des Tambourinaires, la Fédération Folklorique Méditerranéenne par sa présidente, et le Comité de Défense, feront chacun une lettre de mise au point aux instances concernées.

*Extraits du compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ordre des Tambourinaires en date du 30 mars 2003
Jean-Baptiste Gai, secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires*

*Réunion du Conseil de
l'Ordre des Tambourinaires
Vendredi 9 mai
à Aix en Provence*

Présents :

Ordre des Tambourinaires

Sébastien Bourrelly, Jean-Baptiste Giai (secrétaire),
Maurice Guis, Vincent Labbé, Maurice Maréchal, Virginie
Oubré

Commission de la Musique de la Fédération Folklorique
Méditerranéenne

Dominique Clérico (secrétaire)

Excusé :

Pierre Eyguesier

La séance est ouverte à 19h30.

Nous enregistrons les demandes d'inscription au
Tableau de l'Ordre des Tambourinaires de trois lauréats
du 3^{ème} degré, session 2002 : Sylvaine Léouffre, Guilhen
Robin et Olivier Lyan.

Ces demandes seront examinées par l'Ordre des
Tambourinaires en Réunion Plénière, après avoir pris
l'avis de Madame la Présidente Fédérale.

Le stage de Méjanès le Clap

Le stage de Méjanès le Clap s'est déroulé les
samedi 3 et dimanche 4 mai. Initialement destiné aux seuls
danseurs, le C.A. de la F.F.M. a décidé en février sur
proposition de Dominique Clérico de l'étendre aux
stagiaires musiciens, sur le thème « Formation de
formateurs en interaction avec les danseurs ». Ce stage a
rassemblé quarante personnes (stagiaires danse, musique,
et encadrement) dont 3 stagiaires en musique. Vincent
Labbé s'est occupé de la formation des élèves musiciens.
Etant donné l'intérêt de l'opération, il semble probable
que ce stage sera reconduit l'année prochaine. L'Ordre
des Tambourinaires aura alors l'occasion de travailler de
concert avec les autres instances fédérales sur un contenu
plus réfléchi et à la lumière de l'expérience de cette année.

Le travail avec les danseurs autour du thème du
« quadrille », en déchiffrant des partitions proposées par
Philippe Pasquier, a suscité un grand intérêt. Il paraît très
opportun de développer ce type d'interactivité.

Toutefois, le terme de « formation de
formateur » étant ambigu, une réflexion plus poussée sur
la communication sera nécessaire pour l'année prochaine.
En effet, il ne s'agissait pas d'une formation aux brevets
d'instructeurs et moniteurs, mais d'une aide aux
responsables musicaux dans les groupes.

Je propose ensuite une réflexion d'ensemble sur
l'impact du travail de l'Ordre des Tambourinaires dans les
groupes folkloriques. Le travail en collaboration avec les
ensembles traditionnels me semble en effet inscrit dans les
missions de l'Ordre des Tambourinaires comme

complément important du travail mené sur la formation
individuelle des tambourinaires (étant bien évident que ces
deux points se complètent).

Il est donc important de tracer un état des lieux
des besoins et de notre potentiel de proposition, afin de
fournir des éléments à une réflexion large sur ce thème.

Le constat est globalement le suivant¹ : le travail
immense mené sur la formation individuelle des
tambourinaires depuis plusieurs dizaines d'années a
permis un élargissement du nombre d'instrumentistes
disposant de compétences musicales indéniables. De
nombreuses expériences musicales se créent chaque
année, les écoles de musique et conservatoires attestent de
la vitalité de notre instrument. Au sein des groupes, les
musiciens pratiquent souvent avec bonheur des
intermèdes musicaux d'intérêt certain. Les examens
fédéraux rassemblent un grand nombre de musiciens,
désireux de s'évaluer.

Toutefois, les airs à danser des ensembles traditionnels
n'ont pas beaucoup évolué ; le répertoire choisi, son
authenticité parfois douteuse, le type même des pièces
comprises dans les spectacles d'ensembles traditionnels, le
manque de diversité d'un groupe à l'autre, sont des
défauts persistants. Les qualités musicales des
tambourinaires ne sont pas utilisées au mieux par ces
spectacles, et, je l'affirme, souvent par manque d'initiative
des tambourinaires eux-mêmes.

Nous concluons donc sur les axes de travail
suivants :

- apporter des propositions pour développer la
connaissance du répertoire traditionnel des
tambourinaires et en faciliter l'intégration dans
des danses (exemple : les menuets des Arnaud)
- travailler en interaction avec les instances
représentatives de la danse sur la re-création de
danses historiquement inscrites dans la tradition
provençale mais oubliées ou négligées (exemple :
les contredanses)
- inciter les musiciens à une plus grande exigence
dans la qualité de jeu des pièces du répertoire
traditionnel dansées

Nous ne sous-estimons bien sûr pas les initiatives et
le capital actuel de nombreux groupes, ni les recherches
importantes et intéressantes dans leur travail, mais nous
souhaitons essayer, musicalement parlant, d'organiser des
formations et de développer des outils, s'adressant à tous
les ensembles traditionnels volontaires et désireux
d'enrichir leur répertoire, d'aller plus loin dans leur
pratique musicale traditionnelle.

Je propose donc, comme première action susceptible
d'être entreprise par l'Ordre des Tambourinaires (dans le
respect de ses prérogatives), la création d'un collège
regroupant membres de l'Ordre des Tambourinaires et de
son conseil, et personnalités du domaine de la danse.

Son but, qui nécessairement pour être efficace doit
être dans un premier temps relativement limité, serait de
rédiger pour chaque numéro de L'Echo du Tambourin,
un article sur musique et danse traditionnelle en Provence,

¹ Il existe bien évidemment de nombreux contre-exemples
à ce qui suit ; mais les initiatives sont isolées : à nous de
proposer des méthodes et formations pour les
coordonner.

visant à donner des idées aux chorégraphes et chefs d'orchestres.

Son action serait évaluée à l'aune des utilisations par les groupes de ses travaux.

De plus, ce collègue serait responsable de la rédaction d'un hors-série annuel de *L'Echo du Tambourin*, traitant d'un domaine particulier de musique et danse traditionnelles, comme par exemple le Quadrille.

Ce type d'action aura vocation à s'inscrire dans des démarches d'ensemble définies par le C.A. fédéral.

La composition de ce collège sera définie sur volontariat, lors de la Réunion Plénière de septembre. D'ici là, vous êtes invités à me faire savoir si vous seriez éventuellement intéressés par ce travail.

Préparation du Stage Fédéral René et Marion Nazet

Au niveau de la préparation du stage d'août, le C.A. fédéral nous demande de renforcer dans l'organisation de la partie musique l'élément sécurité. Cela nous incite donc à remettre en question le déroulement type des journées.

Nous adoptons le principe suivant :

- un calendrier planifié des cours est établi lors de la réunion préparatoire (courant août). Copie est donnée aux responsables sécurité.
- l'âge moyen des stagiaires baissant, il est souhaitable d'augmenter la durée de prise en charge dans les ateliers du matin.

Ainsi, chaque élève suivra dans la matinée un cours individuel avec un moniteur et un cours collectif sur déchiffrages et questions avec un autre. Pour organiser cela, tous les élèves 1^{er} degré travailleront avec leur moniteur individuel en seconde moitié de matinée, la première étant consacrée au travail sur déchiffrage et questions. Inversement les élèves 2nd degré consacrent la première partie de la matinée à travailler en cours individuel, et la seconde aux déchiffrages et questions. Les élèves 3^{ème} degré seront également pris en charge dans cet atelier déchiffrage et culture musicale, pour une durée moindre.

L'objectif en durée est approximativement le suivant :

Pour élèves 1^{er} et 2nd degré

- 45 mn de travail avec le moniteur individuel
- 1h 15 mn de travail collectif sur déchiffrage et questions
- 1 h de travail individuel (lieu à définir)

Pour élèves 3^{ème} degré

- 1h de travail avec le moniteur individuel
- 30 mn de travail sur déchiffrages et culture musicale
- 1h 30 de travail individuel

Le responsable de l'atelier déchiffrage et questions pourra éventuellement organiser un examen blanc sur ce thème le vendredi matin.

L'atelier solfège est maintenu ; son intégration dans le calendrier doit encore être réfléchi.

Au niveau des ateliers tournants, nous estimons nécessaire d'encourager les stagiaires à suivre celui de « Culture musicale en rapport avec l'instrument » de Maurice Guis. Etant donné la durée requise pour celui-ci

(1h30 à 2h), il est décidé de coupler cet atelier avec un musical ; les élèves choisissant cette double inscription seront pris en charge en début d'après-midi dans l'atelier musical, et suivront ensuite l'atelier de culture musicale avec Maurice Guis.

Cet atelier sera présenté et expliqué dans le numéro 10 de *L'Echo du Tambourin*.

Son effectif sera limité suivant la salle disponible. Les premiers inscrits seront prioritaires.

Les ateliers de l'après-midi seront donc les suivants :

- Atelier de culture musicale animé par Maurice Guis (en double inscription)
- Atelier pédagogie - préparation aux épreuves de moniteur et instructeur (obligatoirement complété par celui de culture musicale)
- Atelier cours individuel sur répertoire au choix
- Atelier petits ensembles
- Atelier musique et danse
 - o Section travail technique musiciens et danseurs
 - o Section musique et danse dans un spectacle traditionnel (travail dans la dynamique de la réflexion engagée plus haut)

Les morceaux d'ensemble proposés aux stagiaires seront définis au plus tôt. Nous souhaitons pour chaque niveau au moins un morceau inédit. Pour les élèves 3^{ème} degré, nous choisissons trois Contredanses du répertoire de J.Bicay².

La réunion préparatoire au stage René et Marion Nazet est a priori fixée au 11 août à Aix en Provence. Un pré-projet de calendrier doit être établi avant cette date, dès clôture définitive des inscriptions.

Réunion Plénière

Concernant l'Assemblée Plénière, je rappelle la décision prise lors de la précédente réunion, de l'inscrire chaque année à une date fixe : le troisième dimanche de septembre semble satisfaisant.

Pour cette année, elle aura donc lieu le 21 septembre. Après Eyguères en 2002, la ville de Rousset est sollicitée pour nous servir de cadre à cette manifestation. Sébastien Bourrelly est chargé de se renseigner sur la disponibilité de salles pouvant nous accueillir. Si ce projet aboutit, le maire sera invité pour l'apéritif ; nous essayerons également de faire paraître un article dans la presse. Je m'occuperai enfin d'une petite plaquette de promotion (format Flash pour internet, et plaquette papier éventuellement).

Pour le repas de midi, le traiteur choisi en 2002 nous a donné entièrement satisfaction ; toutefois, il existe également la possibilité de déjeuner dans un restaurant sur Trets ou d'examiner les tarifs de traiteurs locaux.

Proposition est faite d'un concert sur volontariat des membres de l'Ordre des Tambourinaires. Il pourrait intervenir entre 11h et 11h40 (entrée gratuite). Dans ce cas, une première réunion sur les questions administratives serait organisée de 9h à 11h ; une seconde de 14h à 16h pour aborder les projets et réflexions communes.

² Cf *infra* p.10

L'éventualité d'une seconde rencontre annuelle des membres de l'Ordre des Tambourinaires sera examinée en septembre, en fonction des besoins.

Questions diverses

Sont abordées les questions suivantes :

- le point sur les enregistrements audio (projet de CD)
- texte sur le galoubet-tambourin pour la Confédération rédigé par Maurice Guis.

De plus, Maurice Guis propose qu'un certain nombre d'exemplaires de la plaquette de présentation de L'Echo du Tambourin soient mis à disposition des membres de l'Ordre des Tambourinaires qui le demanderaient, afin de les communiquer à leurs élèves intéressés.

Maurice Maréchal remarque qu'elle s'adresse en fait à des personnes connaissant déjà le fonctionnement fédéral (puisque l'on parle par exemple d'examen et de rapport du jury sans présenter le contexte), et qu'il serait judicieux de réfléchir à nouveau au texte pour la rendre la plus lisible par un « non initié ».

La prochaine réunion du Conseil de l'Ordre des Tambourinaires interviendra le vendredi 20 juin à Aix en Provence

Jean-Baptiste Gai
Secrétaire de l'Ordre des Tambourinaires

Stage de Ceillac *Présentation de l'atelier de culture musicale*

La formation des tambourinaires de haut niveau, favorisée et poursuivie depuis de nombreuses années par la Fédération Folklorique Méditerranéenne, trouve de nos jours son aboutissement avec plusieurs générations d'excellents tambourinaires, gage de la pérennité de notre instrument.

Si sur le plan technique nous ne manquons donc pas de musiciens de talent, il n'en est pas de même sur le plan de la culture musicale générale. Cette question a été en effet laissée un peu de côté devant l'urgence de la situation des années 50. Il convient désormais de la prendre sérieusement en compte si nous voulons que notre instrument jouisse de la même estime – sinon du même statut – que tout autre instrument d'orchestre. En effet, nos meilleurs tambourinaires ne doivent pas faire figure d'ignorants sous peine d'être immanquablement relégués parmi les musiciens « trad » et la musique « modale, rurale et tribale ... ». Par ailleurs, lorsqu'on connaît l'étendue de notre répertoire, de tous temps tributaire des grands courants musicaux, il est logique de penser qu'une interprétation valable ne peut se passer de la connaissance des styles et de leur évolution.

C'est pourquoi je propose depuis plusieurs années, un atelier optionnel de culture musicale inscrit de manière obligatoire dans le cursus de formation des instructeurs mais ouvert à tous. Il s'agit de dégager les grands lignes des courants musicaux à travers les siècles en les mettant en rapport avec l'évolution de notre instrument. Ces exposés s'appuient sur de nombreux exemples musicaux. Bien que sa fréquentation soit en hausse, cet atelier n'a pas encore eu l'impact souhaitable auprès de tambourinaires d'un niveau « sérieux ». J'espère qu'il s'accroîtra de façon significative.

Les années passées, souhaitant parer au plus pressé, j'ai proposé un parcours rapide de la totalité de l'évolution. Cette année nous approfondirons ce travail en l'axant plus particulièrement sur une époque. Le sujet retenu est « Des origines à la Renaissance ». Je proposerai dans ce cadre une petite initiation au flûtet Renaissance, ancêtre de notre instrument actuel, récemment reconstitué et enfin disponible³.

L'atelier est constitué de plages de deux heures. Il peut être profitable à tous les stagiaires quel que soit leur niveau instrumental. Se munir du matériel nécessaire pour prendre des notes ainsi que de son galoubet. Noter qu'il est plus que souhaitable de suivre toute la session.

Maurice Guis

³ Pierre-Olivier Ginestière, La Barque, Les Ribières, 83460, Les Arcs sur Argens. Tél. 04 94 73 38 24.
Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/pierre-olivier.ginestiere/accueil.htm>

Notre répertoire du XVIII^{ème} siècle et de la première partie du XIX^{ème} siècle comporte de nombreuses transcriptions de morceaux originalement destinés à la flûte traversière. Il s'agit souvent d'œuvres du célèbre flûtiste français François Devienne, dont la non moins célèbre méthode de flûte parue en 1795 semble avoir séduit ses contemporains tambourinaires, notamment Chateauminois dans la méthode de Galoubet et ses recueils intitulés « Oeuvres », et Imbert dans la « Méthode de Galoubé ». Il est vrai que selon toute vraisemblance ces tambourinaires étaient aussi familiers d'instruments d'orchestre tels que la flûte. A noter que les œuvres de Devienne ne sont pas seules à figurer dans nos répertoires. De nombreux morceaux anonymes, ou signés Chateauminois ou Arnaud, relèvent de la même esthétique.

François Devienne (1759-1803) qui, rappelons-le, acheva sa carrière comme professeur de flûte au Conservatoire (1798-1802) « eut en son temps une renommée considérable ; dernier grand virtuose de la flûte avant son perfectionnement, il incarne totalement le XVIII^{ème} siècle dans son goût du style concertant, de la variation et de la beauté mélodique »⁴.

C'est nous qui soulignons. En effet, lorsque nous interprétons cette musique il importe de bien garder présent à l'esprit que, pour les musiciens de cette époque l'instrument n'était que le substitut de la voix. Il s'agit donc, au plein sens du terme, de « romances sans paroles » dans lesquelles nous devons prendre pour modèle les inflexions de la voix. On ne saurait donc mieux faire que de commencer par les chanter afin de mettre en évidence les articulations du discours musical : césures, phrases, membres de phrases, élans et retombées.

On n'oubliera pas non plus qu'aux yeux des contemporains, ce qui faisait tout le prix d'une musique et d'une interprétation était la justesse des sentiments exprimés, plus que la virtuosité et plus même que le respect du texte (les choses ont bien changé depuis). Ceci ne signifie évidemment pas que l'on doive se livrer à des variations intempestives de tempo ou à des outrances qui auraient été sévèrement jugées, car parallèlement le bon goût reste de règle.

Les transcriptions de musique pour flûte nous posent quelques problèmes en raison de la différence de nature entre flûte et galoubet. Ce dernier, à l'évidence, est beaucoup plus proche de la flûte à bec que de la flûte traversière. Or, comme le dit un célèbre interprète actuel de la musique baroque, « la flûte à bec est à la flûte ce que le clavecin est au piano ». Effectivement, alors que le flûtiste peut enfler ou diminuer le son à sa convenance,

cette possibilité nous est refusée. Il en résulte que le flûtiste peut sans inconvénients émettre de grands passages en legato intégral. Nous devons, pour notre part, avoir recours à des subterfuges en utilisant le détaché et en jouant sur la durée des intervalles de silence entre les notes de manières à suggérer des nuances. Des notes tendant vers le staccato paraîtront plus piano que des notes tendant vers le legato. On peut ainsi suggérer des *crescendo* et *decrescendo*. De même, tout note moins détachée que les autres paraîtra accentuée.

On peut aussi avoir recours, le cas échéant (et avec la plus grande prudence !) à de légères accélérations pour donner l'impression de *crescendo*. En tout état de cause, on doit tenir compte d'une règle impérative : tout temps « gagné » doit immédiatement être « perdu » de manière à ce que le tempo demeure immuable.

Lorsque les transpositeurs nous proposent un liaison de plus ou moins longue durée qu'ils reproduisent de l'original on aura évidemment à décider s'il est judicieux de la conserver telle quelle, d'en conserver une partie ou de jouer en détaché, plus ou moins dans le son. Le bon goût commandera mais la liaison intégrale paraît bien devoir rester exceptionnelle.

Ajoutons que le style « flûte » présente une particularité remarquable : l'écriture polyphonique. Il s'agit de suggérer la présence de plusieurs voix, voire d'accords, au moyen d'un instrument monodique. Le flûtiste doit donc bondir d'une voix à l'autre ou parcourir très rapidement les notes de l'accord arpégé. Et il n'est pas toujours facile en ce domaine, question technique mise à part, d'éviter les contresens ! Voici deux exemples tirés du Menuet d'Arnaud II d'Arnaud fils, morceau qui, bien que destiné au galoubet, n'en est pas moins d'un style très « flûtistique » :

Exemples

Ecriture :



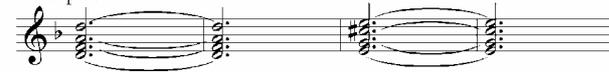
A interpréter comme :



Ecriture :



A interpréter comme :



⁴ Dictionnaire de la Musique, publié sous la direction de Marc Honneger, Paris, Bordas, 1979, article « Devienne ».

Ce qui est déjà peu aisé sur la flûte traversière peut paraître impossible sur un instrument de type flûte à bec. Il est cependant tout à fait envisageable de suggérer la présence de voix différentes en marquant le passage d'une voix à l'autre par une petite césure et en différenciant les voix par un détaché différent.

Reste le problème du tambourin. Il est évident que la ponctuation d'une percussion n'était pas prévue par les compositeurs. Compte tenu de ce que l'on sait sur les habitudes des tambourinaires de l'époque on utilisera un batterie des plus simples qui devra rester très discrète et sans accents trop marqués. Quoique ce ne soit pas la tradition, on pourrait aussi envisager de jouer certains morceaux galoubet seul. Là encore le bon goût et la logique commanderont.

A ceux qui envisagent l'interprétation de cette musique, il reste à conseiller l'écoute attentive et fréquente d'enregistrements d'œuvres baroques et pré-classiques pour instruments seuls, telles que, les sonates et partita pour violon seul et les suites pour violoncelle seul de Bach sans oublier les œuvres de ses contemporains pour flûte seule (Fantaisie de Telemann) et pour flûte à bec seule. Profitons du fait que nous avons actuellement la chance de disposer d'excellents enregistrements sur instruments d'époque.

Maurice Guis

TROIS CONTREDANSES Du répertoire de J.Bicay

Le fond de contredanses des carnets de tambourinaires est d'une richesse et d'une diversité remarquable. De la Révolution à 1840 environ, ce type de danses occupe la quasi-totalité des recueils des tambourinaires.

Les frères Bicay (Joseph, né en 1767, et Jean, né en 1775) exerçaient le galoubet-tambourin sur Marseille. Un membre de la famille Bicay serait encore signalé en 1892 parmi les tambourinaires marseillais dans la liste de Vidal. Leurs carnets furent transmis à la famille Bourre, qui leur était apparentée.⁵



*Fac-simile d'extraits des carnets de répertoire de J.Bicay,
coll. Bourre-Maréchal.*

⁵ Cf *Le galoubet-tambourin, instrument traditionnel de Provence*, M.Guis, T.Lefrançois, R.Venture, Edisud, p.130.

TROIS CONTREDANSES

du répertoire de Jean Bicay (ca 1830)

Harm. M.Guis

I.

Gal. I

Gal. II

5

10

16

21

26

32

Fine

D.C. al fine

II.

A

6

1. *al trio*
2. *Fine*

10

B

14

D.C. al trio

19

C S *Trio*

25

D.C. D

31

al S

Structure indicative : AA BB A CCDDC A

III.

The musical score is written for two staves in 2/4 time, with a key signature of one flat (B-flat). The piece is divided into several systems of music:

- System 1 (Measures 1-6):** Features a triplet of eighth notes in the first measure and various rhythmic patterns throughout.
- System 2 (Measures 7-12):** Labeled *al coda*. It contains a repeat sign with first and second endings. The first ending leads back to measure 7, while the second ending leads to measure 13.
- System 3 (Measures 13-16):** Continues the melodic and harmonic development with several triplet markings.
- System 4 (Measures 17-21):** Includes a first ending (marked '1') that repeats the beginning of the system, and a second ending (marked '2') that concludes the section.
- System 5 (Measures 22-27):** Further melodic and rhythmic progression.
- System 6 (Measures 28-32):** Features multiple triplet markings and a repeat sign.
- System 7 (Measures 33-36):** Labeled *D.C. al coda*, indicating a double bar line and a repeat sign.
- System 8 (Measures 37-42):** Labeled *Coda*, concluding the piece with a final melodic phrase.

BON D'INSCRIPTION A L'ECHO DU
TAMBOURIN

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

BON DE COMMANDE DES
PARUTIONS DE L'ORDRE DES
TAMBOURINAIRES

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

Titre	Qté	Prix
Frais de port		
Total		

Rendez-vous et informations

Journées d'étude :

- 12 octobre 2003 à Sainte-Maxime
- 11 novembre 2003, à l'invitation
du Grihet de Plan de Cuques, à
Plan de Cuques
- 23 novembre 2003 à Nîmes

Stage fédéral René et Marion Nazet

Du 24 au 30 août

Assemblée Générale de la Fédération

Folklorique Méditerranéenne

16 novembre 2003 à

Saint-Martin de Crau

Réunion Plénière de l'Ordre des

Tambourinaires

21 septembre 2003

A renvoyer à P.Paineau
(12, avenue Jean Jaurès
13310 SAINT MARTIN DE CRAU)
accompagné du règlement

Catalogue des parutions de l'Ordre des Tambourinaires

Premier Recueil d'Anthologie

Prix 8 euros (sur présentation carte fédérale : 7 euros) / 170 g

Second Recueil d'Anthologie

Prix 8 euros (sur présentation carte fédérale : 7 euros) / 210 g

Troisième Recueil d'Anthologie

Prix 9 euros (sur présentation carte fédérale : 8 euros) / 260 g

Méthode élémentaire, Maurice Guis, Maurice Maréchal, René Nazet

Prix 8 euros (sur présentation carte fédérale : 7 euros) / 175 g

Fascicule de déchiffrage Premier et Second Degrés,

Jean-Baptiste Gai, version élève

Prix 7 euros (sur présentation carte fédérale : 6 euros) / 245 g

Fascicule de déchiffrage Premier et Second Degrés,

Jean-Baptiste Gai, version professeur

Prix 10 euros (sur présentation carte fédérale : 9 euros) / 375 g

Frais de port :

Poids jusqu' à 200 g	2.66€
350 g	3.04€
500 g	3.35€
1000 g	4.11€
2000 g	5.18€

Il est également possible de commander des peaux de tambourin auprès de Philippe Paineau (04 90 47 93 22 ou phiandmy@aol.com).

Bulletin édité par la Fédération Folklorique Méditerranéenne

